

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Acquisition de deux minibus pour l'ALM – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne (CAF)

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault favorise l'accès à ses équipements par des transports d'enfants organisés en divers points sur les quartiers.

Elle facilite notamment l'accès à l'accueil de loisirs municipal (ALM) à l'occasion d'un ramassage d'enfants avant et après la journée du centre de loisirs et elle organise également des transports pour se rendre de l'ALM vers des lieux d'activité extérieurs.

Ces transports mis en place avec un transporteur sont actuellement peu souples et coûteux.

L'achat de deux véhicules de type « minibus » 9 places permettrait une autonomie et une réactivité de l'accueil de loisirs ainsi que des projets. Il favoriserait une possibilité de mobilité pour de petits groupes, notamment les 11/13 ans.

Il garantirait une plus grande souplesse dans les horaires et un gain de temps dans l'organisation administrative (plus de réservation, devis, bons de commande) et permettrait une réactivité des animateurs face aux besoins exprimés par les jeunes.

En dehors des périodes d'utilisation par l'ALM, les minibus pourraient être mis à disposition d'autres services organisant sur le temps scolaire des transports d'enfants ; c'est le cas du service éducation qui organise le ramassage d'enfants à la sortie de certaines écoles pour les transporter vers des lieux d'activités ou les reconduire dans leur quartier.

Une subvention est donc sollicitée auprès de la CAF à hauteur de 80 % du coût total d'acquisition de ces deux véhicules qui s'élève à 29 238 euros.H.T.

* * * * *

VU la délibération n° 17 du conseil municipal du 22 octobre 2009 relatif à la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faciliter le transports des enfants de l'accueil de loisirs municipal

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'obtenir une subvention pour ce projet,

Commune de CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 20 janvier 2011

n° 17

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une subvention de 23 390 euros auprès de la C.A.F de la Vienne pour l'acquisition de 2 minibus,

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 25/01/2011 n° 368
Publié au siège de la Mairie, le 24/01/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM